

## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2026/73**

**1.4 Autre type de contrat**

**Approbation de l'offre de la Société Format Public concernant la réalisation  
d'un audit complet de la gestion de la paie de la Commune**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2026/19 du 23 mars 2026 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour prendre toute décision afférente à un contrat n'excédant pas 100 000,00 Euros HT (cent mille euros hors taxes) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la volonté de la Collectivité de s'assurer que les pratiques actuellement mises en œuvre en matière de gestion de paie sont conformes au cadre réglementaire, d'identifier les éventuelles situations à risque et de disposer des éléments nécessaires pour engager, si nécessaire, les mesures correctrices adaptées,

Vu la proposition commerciale de la société Format Public, enregistrée en Mairie le 21 juillet 2026 sous le n0 GED 2026-2181, comprenant la réalisation d'un audit complet de la gestion de la paie communale,

Considérant que l'offre de la société FORMAT PUBLIC correspond au besoin exprimé par la Commune et est économiquement avantageuse,

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De retenir la société Format Pubic, sise 26 rue Dagorno -75012 PARIS, afin de réaliser un audit complet de la gestion de la paie de la Commune pour un montant total hors taxes de sept mille deux-cents euros (7 200€ HT), soit huit mille cinq-cents euros toutes taxes comprises (8 500€ TTC).

#### **Article 2 :**

L'imputation de cette dépense est prévue à l'article correspondant du Budget Primitif 2026.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS, Madame la Directrice des Ressources Humaines sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres et au service des Ressources Humaines.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : [http:// www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/)

Fait à GRANS, le 24 juillet 2026

Publié le 28/07/26

Le Maire,

**Philippe LÉANDRI**

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 27/07/2026  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES

# Devis

Numéro de devisD-2026-007

Date d'émission21/07/2026

Date d'expiration19/10/2026

## FORMAT PUBLIC

26 RUE DAGORNO  
75012 PARIS, FR  
contact@florianglay.com  
10103856000013

## COMMUNE DE GRANS

BOULEVARD VICTOR JAUFFRET  
13450 GRANS, FR  
211300447  
Numéro de TVA: FR48211300447

| Description                                                  | Qté | Prix unitaire | TVA (%) | Total HT   |
|--------------------------------------------------------------|-----|---------------|---------|------------|
| Audit avec un déplacement de deux jours dans la collectivité | 1   | 6 500,00 €    | 20 %    | 6 500,00 € |
| Frais de déplacement<br>2 déplacements                       | 1   | 700,00 €      | 0 %     | 700,00 €   |
| Total HT                                                     |     |               |         | 7 200,00 € |
| Montant de la TVA (0 % de 700,00 €)                          |     |               |         | 0,00 €     |
| Montant de la TVA (20 % de 6 500,00 €)                       |     |               |         | 1 300,00 € |
| Montant total de la TVA                                      |     |               |         | 1 300,00 € |
| Total TTC                                                    |     |               |         | 8 500,00 € |